

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 10 septembre 2026 du jeudi 10
septembre 2026 à 20:00

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 1

Date de la convocation :
03/09/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe
BUSSEON

**N° interne de l'acte : 2-
10092026**

N° de feuillet :

jeudi 10 septembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle de réunion de la mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Angélique DUBOCAGE (donne pouvoir à : Christian DUBOCAGE)

Membres Absents :

Michel POUYET

Délibération 2 - Demande de subvention Leader + Europe

Aménagement de la cuisine de la nouvelle crèche et acquisition de matériel

Le Maire fait part de l'avancée du dossier de réhabilitation de l'atelier communal en crèche. Il explique qu'avec le nouvel agrément nous permettant d'accueillir des enfants dès 3 mois, il y aura lieu d'équiper la cuisine de la crèche, qu'il faudra changer du matériel actuel (four et frigos) et qu'il faudra changer les machines de la laverie pour qu'elles soient dimensionnées aux nouvelles charges de travail.

Des devis ont été demandé à l'UGAP pour le renouvellement des appareils et des devis d'aménagement de cuisine ont été demandés à des entreprises spécialisées.

Le total s'élève à la somme de 75 085,32 € HT (voir annexe) et peut être financé par une subvention du FEADER de 80 % soit 60 000 €. Le restant à charge pour la commune est de 20 % soit 15 085,32 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE l'équipement de la cuisine de la crèche et le renouvellement de matériel
- VALIDE le plan de financement
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention au titre du FEADER

L'autofinancement de la commune et le montant d'aides publiques sollicitées pourront être augmentés en cas de besoin.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST

Certifié exécutoire : 11 septembre 2026

Transmis au contrôle de légalité le : 11 septembre 2026

Publié le : 11 septembre 2026